L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI, 23 FEVRIER 1886.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON Demande une bonne domestique de maison. S'adresser rue des Remparts entre Conti et Bienville No 56. 11 fév—

A LOUER.

A LOUER—Une maison à verandah, coin Royale et Ste-Anne : 4 grandes chambres, 18 sur 20 pieds, salon, 6 petites chambres et des cabinets. S'adresser. No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—

A VENDRE.

A VENDRE—300 charrettes de remblai. S'adresser au No. 73 rue Ste-Anne. 14 fév—tf

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

LA Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans conformément à sa charte, l'exposé ses affaires réelles les dix-huit mois expirés le 31 décembre 1885

Primes d'incendie	$732 927 55	
Primes maritimes	61 369 43	
Primes de rivières	32 390 71	
		$826 687 72
Primes acquises		126 977 35
Total primes		$953,665 07
A déduire—		
Primes non acquises	$71 482 96	
Primes renouvelées	137 441 66	
Réassurances	83 864 32	
		$292 788 94
Primes nettes acquises		$660 876 13
A ajouter—		
Intérêt, loyers, sauvetage		41 094 95
Revenu net		$701 971 08
A déduire—		
Pertes d'incendies	$416 516 28	
Pertes maritimes	49 962 96	
Pertes de rivières	12 216 12	
	$478 695 30	
Commissions	62 961 02	
Taxes	20 966 06	
Dépenses générales d'agences et change	19 253 14	
Dépenses locales générales et salaires	49 182 41	
Dommages maritimes	1 232 02	
Frais de cour et honoraires d'avocat	3 129 55	
Bureau des sauvetages, corps de sauvetage, patrouille d'incendie et licences	10 179 51	
Profits et pertes	19 327 50	
		664 927 51
		$37 043 57
A déduire en espèces pour pertes estimées et non estimées		20 000 00
Profit net		$17 043 57

La Compagnie a à son actif valeur du marché le 31 décembre 1885 :

Argent		$34 904 59
Bons des Etats-Unis 4 pour cent.		
Bons de la hypothèque de la Cité Steam Cotton Press. New Orleans Water Works. City Railroad et New Orleans Cotton Exchange		242,812 50
Actions de la State National Bank. Vallette Dry Dock Company. Mutual Insurance Association		31,048 75
Billets de 1re hypothèque, billets avec nantissement, prêts sur demande, billets à échéance		102,471 40
Propriétés foncières et meubles de bureau		74,839 55
Primes en cours de collection		49,276 67
Dû par compagnies d'assurances		12,151 83
Warrants d'Epicerie		150 00
Argent entre les mains de l'agent de la Compagnie au Havre		475 92
		$547,133 23

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle ainsi qu'en les livres de la Compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment par devant moi, en mon étude, No 132 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer, sur demande, un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayants droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldige,	H. Gally,
Théo. Bieber,	Chas Lafitte,
E. J. Bobet,	Pierre Poutz,
E. Forstier,	A. Schreiber,
Chas T. Dugazon	Chas E. Schmidt,
D. Fatjo.	J. Tuyès.

19 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885 :

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	
		$266,922 84
Ajoutez :		
Primes non échues de 1884		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutez :		
Intérêt et escomptes	$20,543 51	
Sauvetage	119 60	20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduisez :		
Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes rembourses et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 91	
Taxes et licences	3,279 45	
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer annonces, etc	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08

ACTIF

Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats-Unis 4 pour cent	49,200 00
129,000 Bons hypothécaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, émission (Crescent)	126,000 00
50,000 Bons à primes	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Papiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour dividende non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus non compris l'intérêt du dividende de juillet 1885	19,212 03
	$408 941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUGAS, Notaire.
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt et semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, faisant HUIT PAR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE.
15 janv—1m Secrétaire.

G. P. MALONEY. D. S. D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
250 ——RUE DU CANAL.——250
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix modérés.
Extraction de dents sans douleur.
Attachand de tous articles de dentiste aux prix établis. 23 août

Dr. Alfred Mercier.
Résidence: 177 rue Washington,
entre Chestnut et Coliseé. De 3 à 5 heures p. m.
Office: 263 rue Poydras,
Pharmacie de M. John B. Lavigne. De 10 heu 2½ à midi. 30jan—1m

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et endossée par le peuple.

GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE
LA COMPAGNIE DE
LA LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
FERA A LA
Nlle-Orléans,
MARDI, 16 MARS 1886,
UN
TIRAGE TRIMESTRIEL
EXTRAORDINAIRE
CLASSE C.

Ce tirage ainsi que tous les autres auront lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD,
DE LA LOUISIANE ET DU
GEN. JUBAL A. EARLEY,
DE LA VIRGINIE.

Ce qui précède est une copie exacte et fidèle ainsi qu'en les livres de la Compagnie.
J. TUYÈS, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon étude, No 132 rue Commune, Nlle-Orléans, Louisiane, ce 16e jour de janvier 1886.
[Signé] JAS FAHEY Notaire

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 15 janvier 1886, il a été décidé de payer, sur demande, un dividende de DEUX ET DEMI POUR CENT aux actionnaires ou à leurs ayants droit.
Nlle-Orléans, 15 janvier 1886.
[Signé] J. W. HINCKS, Secrétaire.

DIRECTEURS.

Jules Aldige,	H. Gally,
Théo. Bieber,	Chas Lafitte,
E. J. Bobet,	Pierre Poutz,
E. Forstier,	A. Schreiber,
Chas T. Dugazon	Chas E. Schmidt,
D. Fatjo.	J. Tuyès.

19 jan—1m

Compagnie d'Assurances du Sud,
DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Troisième Etat de Situation.

Conformément aux exigences de sa charte, la compagnie publie l'exposé suivant de ses affaires de l'année expirant le 31 Décembre 1885 :

PRIMES REÇUES.

Sur risques d'incendie	$247,415 87	
Sur risques de rivière	10,108 89	
Sur risques de mer	9,398 08	
		$266,922 84
Ajoutez :		
Primes non échues de 1884		49,279 56
Total primes		$316,202 40
Ajoutez :		
Intérêt et escomptes	$20,543 51	
Sauvetage	119 60	20,663 11
Total recettes		$336,865 51
Déduisez :		
Pertes payées sur incendies	$109,803 74	
Pertes payées sur rivières	231 67	
Pertes payées sur mer	4,509 43	
Total pertes payées	$114,544 84	
Primes rembourses et réductions	70,564 62	
Réassurances	10,353 91	
Taxes et licences	3,279 45	
Frais — Bureau, agences, Bureau des Réassureurs, appareils Babcock et Corps de Sauvetage, loyer annonces, etc	26,657 58	
		227,400 43
		$109,465 08

ACTIF

Aux cotes du marché.

Comptant en caisse	$ 86,171 60
$40,000 Bons des Etats-Unis 4 pour cent	49,200 00
129,000 Bonds hypothécaires de la ville de la Nouvelle-Orléans, émission (Crescent)	126,000 00
50,000 Bons à primes	49,000 00
Prêts sur nantissements payables sur demande	47,677 37
Prêts sur première hypothèque, immeubles en ville	6,653 32
100 actions de la Compagnie d'assurance Home de la Nlle-Orléans	2,400 00
50 actions de la Compagnie du chemin de fer Crescent City	3,750 00
1 action de la Bourse aux Produits de la Nlle-Orléans	100 00
Un bon de la Compagnie de Papiers de St Bernard	50 00
Primes en voie de perception	35,939 51
Meubles, installations, coffres, mappes, etc	2,000 00
	$408,941 80

PASSIF.

Actions-capital payées	$300,000 00
Dividendes non réclamés	3,645 38
Réserve pour les primes non échues	60,589 31
Réserves pour pertes réglées et non réglées	20,823 35
Réserve pour dividende non payés de décembre 1885	1,314 93
Fonds de réserve	3,356 80
Surplus non compris l'intérêt du dividende de juillet 1885	19,212 03
	$408 941 80

L'exposé ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait sous serment et signé pardevant moi, à la Nlle-Orléans, le 14 janvier 1886.
M. T. DUGAS, Notaire.
138 rue Gravier.

NOUVELLE-ORLÉANS, 14 janvier 1886.

A une assemblée de la Direction de cette Compagnie, tenue le 12 de ce mois, il a été unanimement résolu de payer sur demande, des profits de l'année 1885, le dividende-intérêt et semi-annuel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds capital, faisant HUIT PAR CENT en 1885.
SCOTT McGEHEE.
15 janv—1m Secrétaire.

G. P. MALONEY. D. S. D
DENTISTE.
BUREAU ET RESIDENCE,
250 ——RUE DU CANAL.——250
près Baronne.

Dentiste du couvent des dames Ursulines.
Travaux dentaires de tous genres à des prix modérés.
Extraction de dents sans douleur.
Attachand de tous articles de dentiste aux prix établis. 23 août

Dr. Alfred Mercier.
Résidence: 177 rue Washington,
entre Chestnut et Coliseé. De 3 à 5 heures p. m.
Office: 263 rue Poydras,
Pharmacie de M. John B. Lavigne. De 10 heu 2½ à midi. 30jan—1m

Proclamation
—DU—
ROI DU CARNAVAL !
PRO BONO PUBLICO.
EDIT LXXXXIX.

Nous rappelant avec une vive reconnaissance l'allégeance accordée à notre autorité, et les brillantes cérémonies préparées pour notre règne joyeux, nous nous adressons encore une fois à nos bien-aimés sujets de la Nouvelle-Orléans, la reine des villes du Sud, notre capitale de prédilection, et, afin que tous se préparent à nous recevoir, nous ordonnons que le

MARDI-GRAS,
LE NEUVIÈME JOUR DE MARS
1886,

connu comme le grand jour de notre fête à nous, REX, Roi du Carnaval, soit observé avec une pompe inaccoutumée, et que tous ceux qui doivent allégeance à notre sceptre, puissent en bien jouir pouvoir pour que ce soit un jour de joie pour nos bien-aimés sujets et ceux qui visiteront notre capitale royale. A cette fin, nous ordonnons et décrétons, que :

I. Toutes les lignes de transport dans notre domaine royal publiquement et immédiatement un tarif réduit pour le transport à la Nouvelle-Orléans, au profit des sujets loyaux qui peuvent désirer visiter la capitale royale ce jour-là.

II. Afin d'attester leur loyauté et d'honorer convenablement notre très auguste personne à l'occasion de notre entrée triomphale dans la capitale, tous les sujets fidèles qui résident devront se former en corps organisés et se rapporter promptement au département de la guerre pour être assignés au service.

III. En considération de la prompte et implicite obéissance à cet Edit Royal, chaque sujet loyal est par la présente absous de tout service et allégeance envers tout autre pouvoir que le nôtre, et tous les édifices publics et bureaux d'affaires dans la capitale royale devront être fermés.

IV. La réputation de ces fêtes n'étant étendue dans beaucoup de pays, inspirant à leurs peuples le désir de voir les magnifiques spectacles organisés en notre honneur et de participer aux joies de notre règne, nous adressons à tous ceux qui demeurent au delà des mers frontières, protégées par notre royal étendard rouge, de notre cordiale invitation à visiter notre capitale de choix le Mardi-Gras. Nous leur promettons un bon accueil et une hospitalité royale pour laquelle nos allègeances sujets de la Ville du Croissant sont renommés dans le monde entier.

V. Nous sommes heureux d'apprendre que la santé et la paix ont été le partage de notre peuple bien aimé tant à l'intérieur de ses frontières qu'au dehors, que l'avancement et la prospérité ont couronné toutes les branches de l'industrie et de notre commerce. Nous formons le vœu que chaque année nouvelle voie s'accroître les richesses et la puissance de ceux que nous nommons tant bien aimés sujets, afin de pouvoir plus d'éclat et avec plus de gaîté notre visite annuelle en la Ville du Croissant.

VI. Les préparatifs de nos bien aimés sujets pour la grande EXPOSITION INDUSTRIELLE AMÉRICAINE qui a lieu dans notre Capitale favorite, la NOUVELLE-ORLÉANS a reçu la sanction de notre gouvernement royal, et l'Exposition est assurée de l'appui et du concours de notre auguste personne. La tendance aux améliorations, l'impulsion donnée au commerce, l'appui du génie, les merveilles nouvelles de la science, l'élévation de la pensée, la fraternité et la prospérité qui résulteront de cette grande combinaison des manufactures et des produits des nations du globe sont autant de bienfaits dont nommes les plus sages et les plus entreprenante de notre siècle. Nous exhortons donc notre peuple à tout mettre en œuvre pour que NOTRE EXPOSITION soit la plus brillante, la plus belle et la mieux réussie et on serait reunies les intelligences du monde les plus illustres de notre civilisation.

Et nous ordonnons que les citoyens des villes des Amériques du Nord, du Centre et du Sud qui visiteront l'Exposition reçoivent une réception comme seule notre ville sait en faire afin qu'ils puissent recevoir de même dans leurs villes, comme nous ferons après avoir quitté notre capitale et avant de nous en retourner chez nous.

VII. Sa Majesté très gracieusement acceptera le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comptent nous convier, tiens ont organisé en son honneur et le 17 MARS 1886, et dont Sa Majesté honore à prouver d'honneur de sa présence, renouvelant pour cela son royal titre de seigneur et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qui aime tant.

VIII. Sa Majesté très gracieusement accepte le second grand cortège suivi d'un bal que ses bien aimés et loyaux sujets comptent nous convier, tiens ont organisé en son honneur et le 17 MARS 1886, et dont Sa Majesté honore à prouver d'honneur de sa présence, renouvelant pour cela son royal titre de seigneur et lui permettant de demeurer plus longtemps parmi ses loyaux sujets de la ville du Croissant qui aime tant.

Sa Majesté en profitera pour prolonger son séjour dans la Ville du Carnaval afin que tous ceux qui nous visiteront de l'étranger puissent se livrer aux joies de l'époque.

Dieu protège le Roi !

Donné sous notre signature et le sceau royal dans le Palais des Arts, en notre ville de l'Industrie, le 10 Novembre 1885, et la Quatrième Année de notre règne.
Par le Roi lui-même.

REX.

Contresigné : BATHURST.
Grand Chambellan.
Palais du Carnaval, Nouvelle-Orléans, 10 Décembre 1885.

Toutes les communications officielles devront être adressées à
BATHURST.
Boîte de Poste 503, Nlle-Orléans, Lne.
6 fév—

PAS DE REDUCTION !
Pas d'Ajournement !
PLUS D'UN DEMI-MILLION
De Piastres distribué.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

UN GROS LOT DE	$150,000
UN GROS LOT DE	50,000
UN GROS LOT DE	20,000

2,279 Lots, montant en tout à
$522,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
Dans la matinée du
MARDI, 16 MARS 1886.
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets, à $10 le Billet.

ST. PAT. LOUISIANA.
Parish of Orleans, City of New Orleans.
Sworn to and subscribe before me the 9th day June, 1885.
JAMES FAHEY, Notary Public.

DIRECTORS.

John B. Laffande,	D. Fatjo.
Paul Fourchy,	Jos. A. Shakspeare,
M. W. Smith,	U. Rasselt,
Chas. Lafitte,	Alex McLean,
D. A. Chaffraix.	B. W. Taylor.

13jun—

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme A. H. Carter et autres vs. Madeline Farrell et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chestnut, Coliseé, Hillyer et Harmonie ; lesquels lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent soixante quatre pieds de face à la rue Chestnut, sur cent vingt-sept pieds neuf pouces de profondeur, entre lignes parallèles, d'après un dressé par Henry Moelhmen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.

Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9fév—9 16 23 mars2 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif civil de la Cité de la Nouvelle-Orléans.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 10,672—En vertu de l'ordre de Cour—Que la cession des biens de Henry Gerthing soit acceptée pour le bénéfice des créanciers et qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sel, notaire, le 25 fév. 1886, à 11 heures A. M. pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Gerthing, fixant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété cédée et aussi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux ; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre cette Cour, toute procédure contre la personne et les biens du dit Henry Gerthing soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—31 de 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE pour la paroisse d'Orléans—Division J. P. Sarrazin & Son & Co. vs Leurs Créanciers —No. 16,892. Division D.—Ordre de Cour—Que une assemblée des créanciers des pétitionnaires de la raison sociale de J. P. Sarrazin & Son & Co., et des membres individuels de la dite raison sociale soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, Esq. notaire en cette ville, le MERCREDI, 24 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. Grandjean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
16fév—23 mars 2 10 13

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE pour la paroisse d'Orléans—Division J. P. Villermin, vs Leurs Créanciers—No. 16,869. Division —Ordre de Cour—Qu'une assemblée des créanciers de J. A. P. Villermin, individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit convoquée et tenue par devant Andrew Hero, jr., notaire en cette ville, Lundi le 22ème jour de mars 1886, à 11 heures A. M. dans le but de voter et de déterminer sur l'application des pétitionnaires pour un sursis et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Henry Dufilho, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents et contestants.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
19 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Scannell & Lafaye vs. Leurs Créanciers—No. 16,955—Division "B"—Ordre de Cour—La Cour considérant la pétition ci-dessus enlissée, et les tableaux annexés, et les affidavits ci-inclus, et le même, et la Cour étant satisfaite que les défendeurs pétitionnaires s'étant conformés à la loi, la cession de leurs biens soit en faveur de leurs créanciers ; et que l'assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Charles E. Sel, notaire, le 25 fév. 1886, à 11 heures A. M. pour délibérer et nommer un syndic pour ou contre la décharge du dit Henry Gerthing, fixant le temps, le mode et la manière de disposer de la propriété cédée et aussi que plusieurs affaires qui pourraient se présenter devant eux ; et que dans l'intervalle et jusqu'à nouvel ordre cette Cour, toute procédure contre la personne et les biens du dit Henry Gerthing soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, député-greffier.
30 janv—31 de 30 j.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—J. P. Sarrazin & Son & Co. vs Leurs Créanciers—No. 16,892. Division D.—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires J. P. Sarrazin & Son & Co., soit acceptée pour le bénéfice de leurs créanciers ; et que une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Wm R. Ker, Esq. notaire en cette ville, le MERCREDI, 24 mars 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et de déterminer sur l'application des dits pétitionnaires pour un répit, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que A. A. Grandjean, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 18 février, 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
20 fév—3f mars 2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,755. Division D.—Patrick Ronan vs. ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Patrick Ronan soit convoquée et tenue pardevant T. A. Bakwell, notaire en cette ville, le 25 mars 1886, à 11 heures du Camp, le MARDI, 23e jour de février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de voter et déterminer sur l'application du pétitionnaire pour un répit et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 8 février 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR.
Pour copie conforme : Juge.
JAS. D. RANKIN,
Député-Greffier.
10 fév—3f an 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Sam Bandera contre Mlle Luis Harlan.
Le même contre la même.

DEUXIEME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 7291 et 7325—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le SAMEDI, 6 mars 1886, à 11 heures A. M. en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville.

Un lot de meubles de maison saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
23fév—23—2,6mars

Chas. Kummel vs. Leroy D. Prewett.

PREMIERE COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 9,944—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Ryder, juge de la Première Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, le VENDREDI, 26 février 1886, à midi, à mon bureau, coin Lafayette et Carondelet, rue Camp, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après inventaire enlissé à mon bureau.

Conditions—comptant sur les lieux.
T. A. LOOBY,
Constable 1ère Cour de Cité de la Nlle-Orléans
16fév—16,20,26.

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du contenu et des installations du magasin de candies et d'une des plus belles fontaines à soda de la ville, No. 111 rue du Canal.

Darcy Neville vs. George D. Moffat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 15,329.—En vertu d'un allias writ de fieri facias à moi adressé, par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, SAMEDI, 27 février 1886, à 10 heures a. m., de la propriété ci-dessus décrite à savoir :

Tout le contenu et les installations de magasin de candies bien connu, situé rue du Canal, 111, comprenant un vaste assortiment de candis, bonbons, etc.; aussi des vitrines, comptoirs, installations et une des plus belles fontaines à soda de cette ville, ainsi que tout ce qui appartient à un établissement de premier ordre de ce genre.

Le tout d'après un inventaire à mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions, comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16fév—16,20,23,27

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—John Zucca vs. ses créanciers—No 16,511. Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Zucca soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire en cette ville, MARDI, le 23ème jour de février 1886, à 11 A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit John Zucca, insolvable, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit John Zucca soient suspendues, et que Henry Renshaw, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député-Greffier.
19 jan—3f

E. Bermudez vs J. V. Micolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,311.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Passage Natchez, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 27 février 1886, à midi, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Succession de Robert Moores et femme.

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Conti, Remparts, Bourgogne et Bienville, désigné comme lot numérotés, sur un plan dressé par Edgar Pilie, architecte, daté le 22 novembre 1884 et mesurant en mesure américaine conformément au dit plan qui est annexé comme référence à un acte de Wm. A. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, vingt quatre pieds neuf pouces de quatre lignes de face à la rue Conti, sur une profondeur entre lignes parallèles de cent dix-huit pieds, quatre pouces et quatre lignes, avec usages en commun avec d'autres lots d'une grande cour dans l'Ilet et d'un passage ouvrant sur la rue Conti. Avec toutes les améliorations et dépendances qui y vent, droits, voies et ayantages y appartenant. Sans dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Les acquéreurs devra assumer de payer et dans le but intégrer entre eux moins en dedans du prix d'adjudication, un montant suffisant pour faire face à un billet à ordre signé par le défendeur ci-dessus mentionné, à son propre ordre et endossé par lui pour onze cent quatre vingt trois sous 33 1/3 centimes daté le 27 décembre 1884, payable deux ans après date, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'à parfait paiement et payable à l'acquéreur, pour l'identifier avec un acte de feu W. J. Castell, notaire, daté le 16 juillet 1885, et assumer toutes les obligations du dit acte, mentionné dans ledit acte relatives audit billet, frais qu'assurances &c., et la balance de l'adjudication comptant.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26jan—26—fév2 9 16 23 27

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dorcine Landry vs. Edmond Louis Coquet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 13,972—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 mars 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Batonne, Carondelet, Clio et Erato, faisant partie du lot numéro neuf et mesurant trente-deux pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Baronne, plus ou moins, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et deux lignes, plus ou moins.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—1 Pour du comptant, un montant suffisant pour payer à la ordonnance du plaignant, la somme de vingt mille francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis d'Amérique, et de 500 avec interêt à huit pour cent par an sur $475 à partir du 9 février 1879, même interêt sur $475 à partir du 9 février 1880, même sur $475 à partir du 9 février 1881, même sur $475 à partir du 9 février 1882, même sur $475 à partir du 9 février 1883, même sur $475 à partir du 9 février 1884, même sur $475 à partir du 9 février 1885 et même sur $475 à partir du 9 février 1886. Tout payer à parfait paiement, sujet à un crédit de $631 70, et aussi au comptant un montant suffisant pour les frais de cette affaire et les taxes de ville et d'Etat dues sur la dite propriété.

2° Et le surplus du prix de son adjudication, s'il y a, à terme correspondant au montant qui devienda du au plaignant annuellement, à savoir :

Deux mille cinq cents francs ou son équivalent en monnaie des Etats-Unis, $475 jusqu'à ce que le prix de l'adjudication soit vidé, avec interêt à huit pour cent par an à partir du 9 février 1887, le surplus du prix de l'adjudication portera intérêt à raison de 7 cent pour cent par an à partir de ce jour, lesquels indications ci-dessus, étant le surplus du jugement du dit surplus sera garanti par hypothèque et lien de vendeur sur la dite propriété.

THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
9 fév—9,16,23—mars 2,9,16 13

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Henry W. Stork.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLÉANS—No 10,867—Division E. Attendu que Charles W. Stork a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry W. Stork, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN,